



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MARNE

MAIRIE DE SAINT BRICE COURCELLES
Place Roosevelt
51370 SAINT BRICE COURCELLES

A l'attention de Monsieur Claude VIGNON
Commissaire Enquêteur

Châlons-en-Champagne, le 22 juillet 2022

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous avez été désigné par Monsieur le Préfet de la Marne pour recueillir les observations et propositions relatives à l'enquête publique citée en objet. Au terme de cette enquête publique, vous ferez part de vos conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Marne qui décidera alors d'autoriser ou non le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Brice-Courcelles.

Dans ce cadre, je souhaite vous faire part de l'opposition de la Chambre d'agriculture de la Marne à ce projet de construction de production électrique renouvelable.

Notre organisme est favorable au développement des productions d'énergie renouvelable et accompagne les exploitations agricoles dans cette transition énergétique (en particulier photovoltaïque sur toiture et méthanisation).

Toutefois, le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Brice-Courcelles est envisagé sur des terrains dont la vocation initiale est l'accueil d'activités industrielles, de bureaux, artisanales et commerciales au sein du parc d'activités de la Malle et non pas la production d'électricité renouvelable. L'aménagement de ce parc a été lancé depuis plus de 10 ans par la commune et l'intercommunalité. A ce jour, l'ensemble des lots n'ont pas trouvé preneurs. Dans ce contexte, les collectivités locales ont décidé de valoriser les terrains en attente d'aménagement par l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. A moyen terme, cette décision pourrait être préjudiciable à l'activité agricole. En effet, si des entreprises industrielles, commerciales et artisanales souhaitent s'implanter, prochainement, sur la commune de Saint-Brice-Courcelles, elles ne pourront pas réaliser leurs projets dans ce parc d'activités et demanderont aux collectivités locales de créer une nouvelle zone d'activités. Cette dernière serait alors vraisemblablement localisée sur des surfaces agricoles pénalisant l'économie agricole de notre département.

Constatant les réflexions de projets photovoltaïques au sol, le 17 février 2020, la Chambre d'agriculture, réunie en session, a, en particulier (cf. motion jointe à ce courrier), annoncé que toute implantation de panneaux photovoltaïques au sol dans une zone d'activités encore cultivable remettra en cause toute acceptation de création de nouvelles zones d'activités sur le territoire de

Objet :

Enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la société SAS URBA 358 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Brice-Courcelles

Vos références :

Dossier
n°PC 051 474 21 K0015

Nos références :

2022-049/RB/HS/RT

Dossier suivi par :

Raphaël BAUDRILLIER

Siège Social

Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes – CS90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 64 08 13
Fax : 03 26 64 95 00
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Siret 185 102 514 000 14
APE 9411Z

www.marne.chambre-agriculture.fr



l'intercommunalité concernée.

En conséquence, je vous informe que si ce projet de construction de centrale photovoltaïque au sol est autorisé dans ce parc d'activités, la Chambre d'agriculture émettra systématiquement des avis défavorables à la création de nouvelles zones d'activités sur la commune de Saint-Brice-Courcelles et sur la communauté urbaine du Grand Reims.

Vous remerciant pour toute la considération que vous porterez à nos observations et à leur prise en compte,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en ma considération la plus distinguée.

Le Président,
Hervé SANCHEZ

